



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Isolation des combles perdus et des planchers bas

Question écrite n° 18142

Texte de la question

M. Thibault Bazin alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé du logement, sur les limites de la réouverture du dispositif MaPrimeRénov (MPR) aux mono-gestes. En effet, il semble que l'ensemble des gestes d'isolation n'aient pas été réintégrés dans le parcours MPR. C'est notamment le cas de l'isolation des combles perdus et des planchers bas. Or, à titre d'exemple, les toitures concentrent près de 30 % des déperditions thermiques. Aussi, la non-réintégration de ces gestes pourrait constituer un obstacle important à l'atteinte des objectifs climatiques. Dès lors, il lui demande s'il entend réintégrer l'isolation des combles perdus et des planchers bas aux gestes éligibles au dispositif MPR.

Données clés

Auteur : [M. Thibault Bazin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18142

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4190

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)